

N° de division : 01-Montréal
N° de cour : 500-11-060527-211
N° de dossier : 41-2794624

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

SONACT GROUP LIMITED

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A - Historique

1. Sonact Group Limited (la « **Débitrice** » ou la « **Société** ») fut fondée en février 2014.
2. Selon le Registraire des entreprises du Québec (« **REQ** »), la Débitrice est une société de portefeuille en « finance et participations » ayant élu domicile au 206-560 Boul. Henri-Bourassa O, Montréal, Québec. Un bureau de notaire opère à cette adresse. Toujours selon le REQ, l'unique administrateur et président de la Débitrice est Anthony Alejandro Fonseca Prendas, ayant son adresse au Costa Rica.
3. Une requête en faillite a été déposée le 6 décembre 2021 par Premuda Spa, créancier envers qui la Débitrice est endettée pour un montant de 1 240 801 \$.
4. La Société n'a pas contesté ni donné réponse au requérant suivant le dépôt de la requête en faillite.
5. Le 5^e jour de janvier 2022, une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de la Débitrice en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

SECTION B - Actifs

6. Selon un rapport produit par Garda World en date du 20 septembre 2020, aucun des actifs suivants n'a été identifié au Québec au nom de la Société : immeuble, véhicule et compte de banque.
7. En date de ce rapport, le syndic n'a pas été en mesure d'entrer en contact avec l'administrateur de la Société et aucun actif n'a pu être identifié.

SECTION C - Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

8. Le syndic est entré en contact avec le notaire opérant au domicile élu de la Débitrice. Le notaire détenait le livre des minutes de la Débitrice mais n'avait aucun autre livre et registre de la Débitrice.
9. Selon les représentants du bureau du notaire, ceux-ci n'avaient pas de contact direct avec la Débitrice et communiquaient seulement à travers un intermédiaire. Le syndic n'a pas été en mesure d'obtenir des informations de contact de l'administrateur, excepté l'adresse au Costa Rica indiquée au REQ.
10. Advenant l'obtention de livres et registres supplémentaires de la Débitrice, le syndic fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
11. Le syndic a ouvert un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.

12. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.

SECTION D - Procédures judiciaires

13. Il n'y a aucune procédure légale en cours, à la connaissance du syndic.

SECTION E - Réclamations prouvables

14. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créanciers garantis	Ø	Ø
Créanciers ordinaires	1 240 805	1 240 801

SECTION F - Réclamations garanties

15. Il n'y a aucun créancier garanti à la connaissance du syndic.

SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

16. Considérant l'absence d'actifs, le syndic n'anticipe aucune distribution aux créanciers ordinaires.

SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels

17. Le syndic révisera les livres et registres qu'il pourrait obtenir et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I - Autres sujets

18. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 15 janvier 2022.

19. À la connaissance du syndic, et selon les informations disponibles, la Débitrice n'aurait aucun employé.

20. Le syndic a obtenu un dépôt d'une tierce personne pour couvrir les frais reliés à la faillite.

FAIT À MONTRÉAL, ce 26^e jour de janvier 2022

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
Sonact Group Limited



Guillaume Camirand, CPA, CA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif